



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 mars 2024

Délibération n°2024013

Date de convocation : 06/03/2024

Membres en exercice : 29
Votants : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutif de la présente décision.

Acte publié le : 11/03/2024



L'an deux mille vingt-quatre et les douze mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Cyril FLOURET, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Benoît VALENZUELA, Adjoint, Marc GELEDAN, Marie SABBATINI, Alain CHAZOT, Sabine BONVIN, Cendrine PRIANO-LAFONT, Laurent ABADIE, Paul CHRISTIN, Françoise PEZZOLI, Benjamin VALERIAN, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cédric MAURIN, Marjorie BOUCHON, Conseillers.

Excusés :

Fanny LAUZEN-JEUDY pouvoir à Cédric MAURIN
Jérôme DEMOTIER pouvoir à Nicolas PAGET
Lysiane VOISIN pouvoir à Cendrine PRIANO-LAFONT
Christiane PICARD pouvoir à Sabine BONVIN
Caroline FAYOL pouvoir à Benoît VALENZUELA

Absents :

Catherine ZDYB
Anca-Loredana FINE

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

FINANCES / CRÉATION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE / DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE – CONTRAT VAUCLUSE AMBITION 2023-2025 (CVA)

Par courrier du 06 décembre 2022, Madame la Présidente du Conseil Départemental de Vaucluse informait la Commune de Courthézon de la mise en place du CVA (Contrat d'Ambition en Vaucluse), et qu'à ce titre elle bénéficierait d'une enveloppe de 246 900 € afin de soutenir des opérations d'investissement contribuant à l'aménagement durable du territoire, l'amélioration des services publics et l'attractivité des communes.

Courthézon se heurte depuis quelques mois maintenant à une problématique qui, bien que locale, semble être d'ampleur nationale : la lutte contre les déserts médicaux.

Cette problématique pour laquelle la Commune entend s'engager avec force, est le gage d'une qualité de vie et de l'attractivité de son territoire. Sans médecins, une ville se meurt, c'est un constat impicable.

Courthézon, c'est aujourd'hui 4 médecins généralistes pour plus de 6 000 habitants, le cinquième médecin ayant pris sa retraite en 2021 sans être remplacé.

Sur les 4 médecins, 2 sont annoncés pour un départ en retraite d'ici 4 ans, mettant donc à court terme en péril l'offre médicale qui commence d'ores et déjà à se tendre, sans parler de la diversification de l'offre nécessaire à l'attractivité médicale.

Il y a donc urgence.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2024

Application agréée E.legalite.com

C'est en ce sens que la municipalité, sous le pilotage de Monsieur Le Maire, a initié des discussions sur ce sujet avec les médecins généralistes dans un premier temps. Dans un second temps, c'est également avec les professionnels de santé (infirmières, dentistes, sage-femme...) que les échanges ont permis d'obtenir un constat et un désir commun fort afin d'accroître l'attractivité médicale, en créant une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la Commune de Courthézon.

Ces regroupements sont aujourd'hui souhaités et permettent de capter encore davantage les futurs professionnels de santé tout en rentrant dans les objectifs fixés par les politiques publiques en matière de santé.

Les nombreuses réunions auprès des professionnels de santé ont pu faire naître le début d'une formation d'association pour la création d'une maison de santé multi site permettant demain de recruter davantage de professionnels de santé, les contacts sont déjà engagés en ce sens d'ailleurs.

Particulièrement sensible à cette démarche, la commune de Courthézon souhaite poursuivre son engagement en matière de rénovation, en créant une maison de santé pluridisciplinaire sur l'ancienne friche industrielle référencée aux parcelles AO 66-80-81-82-83-85 sises avenue 20 avenue Jean Jaurès, plus précisément sur la parcelle AO 66 représentant une surface de 761m².

Ainsi pour la réalisation de cette maison de santé pluridisciplinaire, Il est proposé à l'assemblée délibérante d'affecter le CVA 2023-2025, tel que le plan de financement de l'opération le met en évidence de la manière suivante :

| DÉPENSES | | | RESSOURCES | | |
|---|--------------------|-------------|--|--------------------|----------------|
| Nature des dépenses | Montant (HT) | Taux (%) | Ressources | Montant (HT) | Taux (%) |
| ACHAT VEFA | 1 445 900€ | 100 | Département de Vaucluse CVA 2023-2025 | 197 520 € | 13,66 % |
| | | | Région Sud | 250 000 € | 17,29 % |
| | | | ARS | 243 580 € | 16,85 % |
| | | | DSIL2024 | 465 620 € | 32,20 % |
| | | | S/total aides publiques (HT) | 1 156 720 € | 80,00 % |
| | | | Autofinancement | 289 180 € | 20% |
| | | | S/total autofinancement (HT) | 289 180€ | 20% |
| COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (€ HT) | 1 445 900 € | 100% | TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT) | 1 445 900 € | 100% |

Vu le Contrat d'Ambition en Vaucluse 2023-2025,

Vu les délibérations 2023023, 2023024, 2023025 du 14/03/2023 et 2023098 du 14/11/2023,

Considérant la nécessité de créer une maison de santé pluridisciplinaire sur la commune de Courthézon,

Considérant l'intérêt pour les finances communales de solliciter soutien financier du Conseil départemental de Vaucluse,

Considérant le plan de financement prévisionnel,

Le Conseil Municipal ayant ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé ci-dessus,
- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention d'investissement auprès Conseil Départemental de Vaucluse au titre de CVA 2023-2025 à hauteur de 80 % de l'enveloppe du CVA et représentant un montant de 197 520 € HT,
- **DIT** que les crédits de paiement seront prévus au Budget 2024 de la Commune,
- **DIT** que l'ensemble des pièces complémentaires seront communiquées dans les meilleurs délais,
- **CERTIFIE** que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution avant le dépôt du dossier,
- **AUTORISE** le Maire à poursuivre toute démarche et signer toute pièce administrative relative à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Le Maire
Nicolas PAGET

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.